

Educateur Spécialisé

DIPLÔME D'ETAT DE NIVEAU 6⁽¹⁾ (ex-niveau II)



LE METIER

L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

L'éducateur spécialisé intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion. Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées. En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il est amené à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail en partenariat. Il est en lien avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire. L'éducateur spécialisé est en veille professionnelle et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention et partage ses analyses avec les acteurs concernés.

L'éducateur spécialisé est employé par les Collectivités locales, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale), les associations, entreprises, établissements publics, ...

Lieux d'interventions : Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, foyers jeunes travailleurs, centres maternels, aide éducative en milieu ouvert, centres de prévention spécialisée, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, unités d'hébergement diversifiées, foyers maternels, établissements scolaires, instituts d'éducation motrice, instituts médicoéducatifs, établissements d'aide par le travail (ESAT), centres médico-psychopédagogiques (CMPP), hôpitaux.

LES APTITUDES

Cette formation comme pour toutes les formations Grade licence nécessite de développer les aptitudes nécessaires également à la profession :

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite
- Et détenir et entretenir un bon équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles et complexes. (Annexe de l'Arrêté du 10 Janvier 2019)

LA FORMATION

- **Enseignement théorique : 1450 heures réparties en quatre domaines de formation**
- DF 1 - La relation éducative spécialisée
- DF 2 - Conception et conduite de projet éducatif spécialisé
- DF 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- DF 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

LIEU DE LA FORMATION

I.R.T.S. de La Réunion

1, rue Sully Brunet 97470 SAINT BENOIT

Tél : 02 62 92 97 77 - Fax : 02 62 92 97 78

contact@irtsreunion.fr

www.irtsreunion.fr

Certaines séances peuvent se réaliser sur les sites du Port, St Pierre ou Ste Suzanne

DUREE

La formation se déroule sur 3 années scolaires, découpées en 6 semestres combinant enseignement théorique, enseignements pratiques, et temps de travail personnel dans le cadre d'une alternance intégrative.

Elle est constituée d'un socle commun à l'ensemble des formations sociales de niveau 6 afin d'affirmer l'identité de travailleur social.

L'APPRENTISSAGE

Cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.

COÛT

Pour les demandeurs d'emploi ou étudiants, financement par la Région Réunion et le Fonds Social Européen et dont le nombre de places est limité.

Pour les salariés, financement par l'employeur ou son fonds de formation. Cette formation est éligible au C.P.F. (Compte Personnel de Formation).

GRADE LICENCE

Le grade Licence vous permet d'accéder aux formations universitaires Master.



LA V.A.E.

Ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Pour les apprenants demandeurs d'emploi ou étudiants, dont les coûts pédagogiques sont financés par la Région Réunion et le FSE, s'ajoute une licence Projet Voltaire pour améliorer l'écrit du français.

Pour les apprenants salariés (ou autres publics) dont la formation relève du financement des employeurs ou de leur fonds de formation (ou autre financeur), un devis peut être établi.

• **Formation pratique : 2100 heures dont un stage de 3 mois hors du département.** Pour cette mobilité les apprenants bénéficient selon leur situation d'un soutien du dispositif de LADOM et/ou de la Région et/ou d'ERASMUS+.

ERASMUS+ est accessible aux personnes en situation de handicap.

Ces dispositifs évoluant chaque année, les informations seront communiquées lors de leur actualisation annuelle. Les étudiants et stagiaires de la formation professionnelle répondant aux critères du dispositif « stage pratique » devront prévoir un minimum de 350 € à leur charge sur le coût du trajet.

Les coûts de la mobilité restent à la charge des salariés ou de leur employeur.

• A titre indicatif, le travail personnel, d'un volume de 1490 heures sur le cycle de formation, fixe l'engagement et l'implication nécessaires dans les apprentissages.

L'Arrêté du 22/08/2018, introduit **un socle commun de compétences** entre les formations grade Licence et conduit à la réalisation de nombreuses séances en commun. La formation, mise aux normes européennes, vaut 180 ECTS (*European Credits Transfer System*) se déroule sur 3 années et est découpé en 6 semestres.

Chacun des semestres fait l'objet d'une validation et permet en cas d'arrêt de formation la délivrance d'une attestation descriptive de parcours.

• Méthode pédagogique

L'IRTS a fait choix de privilégier la notion de parcours de professionnalisation des apprenants en leur permettant « d'apprendre à apprendre ».

La pédagogie choisie par l'IRTS est l'alternance intégrative. Elle facilite l'appropriation des connaissances et des compétences en permettant une mise en œuvre concomitante sur le lieu de la formation pratique.

C'est une pédagogie active qui demande une forte implication des apprenants. Aussi pour accompagner à la réussite, l'IRTS utilise diverses méthodes pédagogiques :

- Des temps d'analyse de pratiques
- Des séances d'accompagnement individuel et collectif visant l'acquisition des compétences
- Des échanges entre professionnels
- La participation active dans des manifestations du territoire
- L'implication dans des projets réels des organisations professionnelles
- Des modalités de formations pratiques diversifiées (*stage, mobilités, participation à la recherche, contribution au diagnostic de territoire etc..*)

Le socle commun de cette formation, conduit notamment à la réalisation travaux de groupe inter filière favorisant les échanges pour la construction de l'identité professionnelle du travailleur social aux côtés de celle du métier choisi.

Le campus numérique de l'IRTS permet de développer une formation hybride mixant des temps en distanciel et en présentiel.

LA CERTIFICATION

Diplôme d'Etat de niveau 6⁽¹⁾ (ex-niveau II) - Grade Licence

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) délivré par le Ministère chargé des affaires sociales et **reconnu grade licence du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche.**

L'obtention du diplôme nécessite la validation de chacun des 4 domaines de compétences.

Chacun de ces domaines est constitué de 2 épreuves de certifications

Chacune de ces épreuves permet de valider 1 bloc de compétences (Arrêté du 10 Mars 2020).

Domaine de compétences 1 : La relation éducative spécialisée.

Bloc 1 : Construction de la relation éducative

- Présentation orale par l'étudiant de l'analyse réflexive de son parcours de formation

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux sélections se feront soit via

PARCOURSUP de janvier à mars, soit via le site Internet de l'I.R.T.S. de La Réunion pour les candidats qui ne relèvent pas de Parcoursup.



Consultez
le calendrier des inscriptions
sur notre site internet

CONTACT

Tél : 02 62 92 97 77

Mail : contact@irtsreunion.fr
Site internet : www.irtsreunion.fr

Bloc 2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif.

- Production d'un mémoire de pratique professionnelle

Domaine de compétences 2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés.

Bloc 3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif.

- Elaboration d'une synthèse de situation éducative, d'un diagnostic socioéducatif et d'une proposition éducative ou dissertation sur une question éducative -

Bloc 4 : Conception et conduite d'un projet éducatif

- Présentation et soutenance d'un projet socio-éducatif à dimension culturelle ou artistique

Domaine de compétences 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle.

Bloc 5 : Expression et communication écrite et orale

- Production d'un dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques professionnelles

Bloc 6 : Communication professionnelle en travail social.

- Elaboration d'une communication professionnelle

Domaine de compétences 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

Bloc 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels.

- Contrôle des connaissances sur les politiques sociales

Bloc 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

- Production et soutenance d'un dossier collectif à partir d'une problématique territoriale ou partenariale.

Ce diplôme est certifié par le Rectorat et donne lieu à l'attribution d'un supplément au diplôme Européen par le certificateur.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1- Être titulaire du baccalauréat ;
- 2- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- 3- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le chef ou le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission.

Cette commission prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH. Le dispositif régional « Ressource Formation Handicap » accompagne l'IRTS pour la prise en compte des situations des apprenants concernés.

Après admission, des dispenses et allègements sont possibles par demande écrite de l'apprenant et production des éléments de preuve nécessaires à l'établissement d'un contrat individualisé de formation établi en début d'année scolaire.

Cette formation est également accessible par voie d'apprentissage et contrat de professionnalisation

AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS

Ils peuvent bénéficier :

- soit d'une bourse Régionale (bourse d'étudiant) sous réserve de remplir les conditions d'attribution ⁽²⁾ financée par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen.
- soit d'une allocation retour à l'emploi par la formation (AREF) versée par le Pôle Emploi ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Niveau du Cadre Européen de Certification.

⁽²⁾ Sous réserve des dispositifs en vigueur à la date de la rentrée.

Les publics dont les coûts pédagogiques sont financés par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen, non bénéficiaires d'une bourse régionale, d'une indemnisation versée par le Pôle Emploi, ont une couverture sociale financée par le Conseil Régional.

La formation est réglementée par les arrêtés 22 août 2018 et par les décrets n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 du Ministère des Solidarités et de la Santé.